

– COVID-19 –
DIRECTIVES PROVINCIALES
Communication de Ministère de la Santé BC en date du 4 février 2021
avec une mise à jour du 23 février 2021

Renforcement des mesures de sécurité dans les écoles de la maternelle à la 12e année

Mise à jour du 23 février 2021 : Sommaire des consignes concernées.

1. Environnement scolaire :

Droit d'accommodement lorsqu'un élève, un membre du personnel ou un autre adulte (y compris les visiteurs) ne peut pas se conformer à une mesure de sécurité spécifique pour des raisons de santé physique ou santé mentale. Les écoles / districts devront travailler avec ces personnes (et leurs parents/tuteurs, le cas échéant) pour explorer d'autres solutions afin d'assurer leur sécurité et celle des autres.

2. Transport scolaire

Les chauffeurs de bus doivent porter un masque non médical, un masque facial ou un écran facial (auquel cas un masque non médical doit être porté en plus de l'écran facial) dans les bus scolaires *sauf lorsqu'ils conduisent ou sont en mesure de maintenir une distance physique de 2m. Des exceptions seront également faites pour les chauffeurs de bus qui ne tolèrent pas les masques pour des raisons de santé physique ou mentale.*

3. Visiteurs

Tous les visiteurs doivent porter un masque non médical lorsqu'ils sont à l'intérieur de l'école. *Des exceptions seront faites pour les visiteurs qui ne tolèrent pas les masques pour des raisons de santé ou de comportement.*

4. Équipement de protection individuel

Tous les élèves des écoles intermédiaires et secondaires doivent porter un masque ou un écran facial (auquel cas un masque non médical doit être porté en plus de l'écran facial) dans les écoles - à l'intérieur et à l'extérieur de leur groupe d'apprentissage, sauf lorsqu'ils :

- sont assis (ou debout) à leur siège ou bureau / poste de travail *(y compris les tables partagées) dans une salle de classe / environnement d'apprentissage ;*

(cette exception s'applique indépendamment de la distance physique entre les élèves ou de leur configuration spécifique des sièges. Les écoles devraient configurer les salles de classe et les environnements d'apprentissage afin de maximiser la distance entre les élèves et éviter les places assises face à face lorsque cela est possible.

- mangent et boivent ;
- sont à l'extérieur (*Le port de masque est un choix personnel*)

5. Ventilation des espaces

- *S'assurer que le système de ventilation fonctionne correctement*
- *Les plans de sécurité du district scolaire et du site devraient inclure des dispositions en cas de panne de ventilation.*

6. Activités physiques de haute intensité

***Pour les activités physiques stationnaires de haute intensité** (p. ex. vélo d'exercice, haltérophilie), les personnes et l'équipement doivent être espacés de 2 mètres par pièce s'elles sont à l'intérieur, y compris ceux du même groupe d'apprentissage. Si un espacement de 2 mètres n'est pas possible et que l'activité ne peut pas être déplacée à l'extérieur, alors l'activité ne doit pas avoir lieu et une autre activité doit être sélectionnée.*

Les masques ne peuvent pas remplacer le besoin de 2 mètres entre les élèves et / ou l'équipement de fitness pendant les activités stationnaires de haute intensité à l'intérieur.

***Pour les activités physiques de haute intensité qui impliquent des mouvements** (par exemple, le basket-ball, le football), à l'intérieur ou à l'extérieur :*

- ***Les élèves d'un même groupe d'apprentissage** ne sont pas tenus de maintenir une distance physique, mais l'activité doit être dispensée de manière à réduire la probabilité de contact physique au-delà d'un bref instant.*
- ***Les élèves de différents groupes d'apprentissage** doivent maintenir une distance physique (2M).*

Le port de masques lors d'une activité physique de haute intensité (stationnaire ou avec mouvement, à l'intérieur ou à l'extérieur) est laissé au choix personnel des élèves.

***Pourquoi les masques ne sont-ils pas nécessaires lors d'une activité physique de haute intensité dans les écoles intermédiaires et secondaires ?** Lors d'une activité physique de haute intensité, les taux de respiration sont augmentés (ce qui entraîne un masque humide) et le porteur est plus susceptible de toucher son visage et d'ajuster le masque fréquemment. Ces facteurs réduisent la valeur protectrice qu'un masque peut offrir. De plus, un masque humide rend plus difficile la respiration ; ceux qui portent des masques lors d'activités de haute intensité devraient les changer dès qu'ils sont mouillés.*

Renforcement des mesures de sécurité dans les écoles de la maternelle à la 12e année

Dans le but de réduire le risque d'exposition à la COVID-19 et afin d'assurer la sécurité des élèves et du personnel pendant la pandémie, voici les mesures de renforcement qui sont appliquées au sein de nos écoles :

- **Mesures clés à prendre en considération en tout temps**

Empêcher le surpeuplement et le rassemblement ; accordez une attention particulière au début et à la fin de la journée et échelonnez les heures de récréation, de repas et de transfert pour les élèves et le personnel chaque fois que possible.

Éviter autant que possible les contacts rapprochés face à face.

Assigner le personnel à un groupe d'apprentissage spécifique dans la mesure du possible.

Veiller à ce que l'utilisation de masques ne réduise ni ne remplace la pratique de la distance physique entre les groupes d'apprentissage et d'autres mesures de prévention, tant pour les élèves que pour le personnel.

S'assurer que des mesures de prévention sont en place dans les zones réservées au personnel, y compris les salles de pause et de réunion.

Une activité physique de haute intensité devrait avoir lieu à l'extérieur dans la mesure du possible.

Le personnel doit pratiquer la distanciation physique autant que possible tout en fournissant des services.

- **Port du masque**

Important : Les masques n'empêchent pas seuls la propagation du COVID-19. Des couches de protection, y compris le lavage des mains diligent et le fait de ne pas venir à l'école en cas de maladie, aideront à assurer la sécurité des élèves et du personnel.

Tous les élèves de niveau secondaire et ceux du niveau intermédiaire faisant partie de la structure de l'école secondaire (7-12^e année), ainsi que **le personnel de la maternelle à la 12^e année**, devront dorénavant porter un masque non médical dans tous les endroits situés à l'intérieur, y compris lorsqu'ils sont avec leurs groupes d'apprentissage.

Ils sont autorisés à retirer leur masque que dans les cas suivants :

- Assis ou debout à leur pupitre ou poste de travail dans une salle de classe ;
- Lorsqu'une barrière est en place ;
- Pour manger ou boire ;
- À l'extérieur lorsque la distanciation de 2 m soit respectée

En ce qui concerne **les élèves du niveau primaire et niveau intermédiaire** faisant partie de la structure de l'école primaire, le port d'un masque à l'intérieur reste un choix personnel/familial.

Les élèves et le personnel qui ne peuvent pas porter de masque pour des raisons de santé et de santé mentale, seront accommodés dans la mesure de possible.

Les masques ne sont pas recommandés pour les élèves du primaire dans les bus car ils sont plus susceptibles de toucher leur masque, de le porter incorrectement et d'avoir besoin d'aide pour le mettre et l'enlever.

Même avec le port de masque, la distanciation physique doit être pratiquée, dans la mesure du possible.

- **Distanciation physique**

La distance physique fait référence à une série de mesures visant à réduire les contacts étroits avec les autres.

- **À l'intérieur et à l'extérieur des groupes d'apprentissage**, la distanciation physique doit inclure de :
 - Éviter les contacts physiques ;
 - Minimiser les interactions étroites et prolongées en face à face et de s'épanouir autant que possible dans l'espace disponible ;
 - N'avoir aucun encombrement ;
 - Veiller à ce qu'il y ait 2 mètres d'espace disponible entre les personnes de différents groupes d'apprentissage ;

Les jeunes enfants peuvent ne pas être capables de réduire systématiquement les contacts physiques.

- **Pour les situations où les membres de différents groupes d'apprentissage interagissent :**

Si des personnes restent dans le même espace pendant une période prolongée (> 15 minutes), l'espace doit être suffisamment grand et / ou doit avoir des limites sur le nombre de personnes pour que 2 mètres d'espace soient disponibles entre les personnes différents groupes d'apprentissage.

Si les gens sont dans le même espace à des fins de transfert (par exemple, pour changer de cours) et que d'autres mesures sont en place (par exemple, des marques sur le sol, des temps de transition décalés), il devrait y avoir suffisamment d'espace pour assurer aucun contact physique mais 2 mètres la distanciation physique n'est pas requise.

- **Instruction de groupe multi-apprentissage :**

Les élèves de différents groupes d'apprentissage peuvent être dans le même espace d'apprentissage en même temps si la distance physique peut être maintenue (conformément aux exigences décrites ci-dessus), et il y a suffisamment d'espace disponible pour éviter le surpeuplement de ceux du même groupe d'apprentissage.

Les masques ne remplacent pas la distance physique entre les élèves de différents groupes d'apprentissage dans le même espace d'apprentissage.

- **Services de groupe multi-apprentissage :**

Les élèves de différents groupes d'apprentissage peuvent être tenus d'être ensemble pour recevoir des soutiens, des programmes ou des services sociaux bénéfiques (p. Dans le cadre de ces soutiens ou services, on s'attend à ce que les groupes d'apprentissage soient maintenus et que la distance physique soit pratiquée entre les groupes d'apprentissage, dans la mesure du possible pour le faire tout en continuant à assurer le soutien, le programme ou le service.

Le personnel et les autres adultes devraient chercher à réduire le nombre d'interactions rapprochées en face à face les uns avec les autres en tout temps, même s'ils portent un masque non médical. Cela comprend les pauses et les réunions.

▪ **Espaces réservés au personnel :**

Pour soutenir la distanciation, les écoles peuvent mettre en œuvre les stratégies suivantes :

- Utiliser les marquages au sol et la signalisation pour diriger la circulation et éviter l'encombrement (par exemple dans la salle de pause, près du photocopieur, etc.) ;
- Tenez des réunions virtuelles pratiquement chaque fois que possible ;
- S'assurer que le personnel pratique la distance physique (2 m) lors des réunions en face à face. Le personnel doit porter des masques lorsqu'il est à l'intérieur, incapable de maintenir une distance physique et il n'y a pas de barrière.

• **Éducation physique/ Activités à l'extérieur**

Les activités physiques de haute intensité doivent être organisées à l'extérieur autant que possible.

Les équipements ou articles partagés (par ex. appareils de musculation, tapis de course) ne peuvent être utilisés que s'ils sont nettoyés entre les utilisations.

▪ **Les enseignants devraient planifier des activités physiques qui :**

N'impliquent pas de contact physique prolongé (c'est-à-dire un contact physique au-delà d'un bref instant) ou de surpeuplement. Par exemple, la lutte, la danse en couple) doivent être évitées ;
Par exemple : les activités telles que le tag et le football tactile sont à faible risque, alors que les activités comme la lutte ou la danse en couple doivent être évitées. Les enseignants sont encouragés à adapter les activités dans la mesure du possible pour réduire les contacts physiques ;

- Maintiennent la distance physique (2 m) en dehors des groupes d'apprentissage ;
- Les membres du personnel de la maternelle à la 12e année sont tenus de porter des masques pendant les cours du programme PHE / extérieur lorsqu'ils sont à l'intérieur, incapables de maintenir une distance physique (2 m) et qu'il n'y a pas de barrière.

▪ **Dans les écoles intermédiaires et secondaires :**

Activités d'exercice de haute intensité (qui augmentent considérablement les taux de respiration) :

- Si à l'intérieur et que l'activité est stationnaire, les élèves et / ou l'équipement de fitness (par exemple, vélos stationnaires, tapis de course, équipement de musculation, etc.) doivent être espacés de 2 mètres. S'assurez-vous qu'il y a suffisamment d'espace disponible pour réduire la probabilité de contact physique au-delà d'un bref instant ;
- Les activités devraient avoir lieu à l'extérieur ou être remplacées par des activités d'exercice de faible intensité, si les conditions ci-dessus ne peuvent être remplies ;
- Le port de masques pendant les exercices de haute intensité (à l'intérieur ou à l'extérieur) est laissé au choix personnel, mais les masques ne peuvent pas remplacer le besoin de 2 mètres entre les élèves et / ou les appareils de fitness pendant les exercices stationnaires de haute intensité à l'intérieur.

Activités d'exercice de faible intensité, les élèves du niveau intermédiaire et secondaire doivent porter des masques lorsqu'ils sont à l'intérieur, incapables de maintenir une distance physique (2 m) et qu'il n'y a pas de barrière :

- Un équipement partagé peut être utilisé, à condition qu'il soit nettoyé et désinfecté conformément aux directives de la section Nettoyage et désinfection de ce document ;
- Les élèves devraient être encouragés à pratiquer une bonne hygiène des mains avant et après avoir participé à une activité physique et à l'utilisation de l'équipement ;
- Désinfectez le matériel didactique (par exemple, les planches à pince, les tableaux blancs, les stylos, les bacs en plastique pour le transport du matériel, etc.) ;
- Inclure plus d'activités individuelles que d'activités d'équipe traditionnelles telles que la danse, l'environnement alternatif et les activités terrestres, les exercices sans équipement, la forme physique, la pleine conscience, la gymnastique et les jeux sur cible.

- **Cours de musique**

Les équipements ou objets partagés (par ex. instruments de musique) ne peuvent être utilisés que s'ils sont nettoyés entre les utilisations.

Les élèves utilisant de l'équipement ou des instruments à jouer doivent être espacés d'au moins deux mètres.

Des masques doivent être portés lorsque les élèves chantent à l'intérieur pour les élèves du niveau intermédiaire et secondaire.

- **Bibliothèque**

Les produits à base de papier laminé ou brillant et les articles avec des couvercles en plastique sont des articles à faible risque. Le processus régulier de navigation et de circulation des livres peut se dérouler normalement. Il n'est pas nécessaire de nettoyer, de désinfecter ou de mettre en quarantaine les livres.

- **Transport scolaire – port du masque**

Les chauffeurs de bus, les autres adultes et les élèves des écoles intermédiaires et secondaires doivent porter des masques non médicaux.

Des exceptions seront faites pour les élèves et le personnel qui ne peuvent tolérer les masques pour des raisons de santé.

Les masques ne sont pas recommandés pour les élèves du primaire dans les bus car ils sont plus susceptibles de toucher leur masque, de le porter incorrectement et d'avoir besoin d'aide pour le mettre et l'enlever

- **Les Services alimentaires**

Les écoles peuvent continuer à fournir des services de restauration, y compris à vendre, ainsi que certains programmes de repas.

Les écoles peuvent continuer à accepter des dons de nourriture pour soutenir l'apprentissage et la prestation de programmes de repas, de clubs de petit-déjeuner et d'autres initiatives d'accès à la nourriture.

Les écoles ne devraient pas permettre que des produits alimentaires faits maison soient mis à la disposition d'autres élèves à ce moment (p. Ex. Friandises d'anniversaire, articles de vente de pâtisseries).

Les écoles devraient continuer à insister sur le fait que la nourriture et les boissons ne doivent pas être partagées.

- **Fréquence de nettoyage et de désinfection**

Les directives de fréquence suivantes doivent être respectées lors du nettoyage et de la désinfection:

Le nettoyage général et désinfection des locaux au moins une fois par période de 24 heures. Cela inclut les éléments qu'un seul élève utilise, comme un bureau individuel.

Le nettoyage et la désinfection des surfaces fréquemment touchées au moins deux fois en 24 heures, dont au moins une fois pendant les heures normales de classe. (Voir la section Surfaces fréquemment touchées ci-dessous pour des exemples de surfaces fréquemment touchées.)

Aucune procédure de nettoyage et de désinfection supplémentaire n'est requise lorsque différents groupes d'apprentissage utilisent le même espace ou le même équipement, ou lorsque la composition d'un groupe d'apprentissage change à la fin d'un trimestre scolaire, au-delà des procédures de nettoyage et de désinfection qui sont normalement mises en œuvre et les lignes directrices énoncées.

Les surfaces fréquemment touchées comprennent:

- Articles utilisés par plusieurs élèves et membres du personnel, y compris les poignées de porte, les interrupteurs d'éclairage, les balustrades, les fontaines à eau, les poignées de robinets, les poignées de toilettes, les tables, les bureaux, les chaises, les objets de manipulation et les jouets.
- Certains articles fréquemment touchés comme les jouets ou les objets de manipulation peuvent ne pas pouvoir être nettoyés souvent (par exemple les tissus) ou pas du tout (par exemple le sable, la mousse, la pâte à modeler, etc.). Ces articles peuvent continuer à être utilisés, si l'hygiène des mains est pratiquée avant et après utilisation.

Il n'y a aucune preuve que le virus COVID-19 soit transmis via des manuels, du papier ou d'autres produits à base de papier. Les produits à base de papier laminé ou glacé (par exemple les livres ou magazines pour enfants) et les articles avec des couvertures en plastique (par exemple les DVD) peuvent être contaminés s'ils sont manipulés par une personne atteinte du COVID-19; cependant, le risque est faible. Il n'est pas nécessaire que ces articles soient nettoyés et désinfectés ou mis en quarantaine pendant une période de temps quelconque, ou que l'hygiène des mains soit pratiquée avant ou après utilisation.

- **Hygiène des mains (rappel)**

Un lavage rigoureux des mains avec du savon ordinaire et de l'eau est le moyen le plus efficace de réduire la propagation de la maladie (le savon antibactérien n'est pas nécessaire pour COVID-19). Suivez ces directives pour garantir une hygiène des mains efficace dans les écoles :

- Pratiquez une hygiène des mains diligente en vous lavant les mains avec du savon ordinaire et de l'eau pendant au moins 20 secondes (la température ne change pas l'efficacité du lavage des mains avec du savon ordinaire et de l'eau).
- Utilisez des sites de lavage des mains portables et / ou des distributeurs de désinfectant pour les mains à base d'alcool contenant au moins 60% d'alcool, là où les éviers ne sont pas disponibles.
- Le lavage des mains devrait être encouragé à l'entrée à l'école et avant / après les pauses et les repas, en utilisant les toilettes et en utilisant l'équipement de gymnastique / aire de jeux.
- Rappelez au personnel et aux élèves d'éviter de se toucher les yeux, le nez ou la bouche avec des mains non lavées.
- Assurez-vous que les fournitures de lavage des mains sont toujours bien approvisionnées, y compris du savon, des serviettes en papier et, le cas échéant, un désinfectant pour les mains à base d'alcool avec un minimum de 60% d'alcool.
- Les élèves peuvent apporter leur propre désinfectant ou savon ordinaire s'ils figurent sur la liste autorisée par Santé Canada ou s'ils souffrent d'un problème de santé nécessitant des savons spécialisés.
- (Consultez la liste des désinfectants pour les mains autorisées par Santé Canada pour les produits qui répondent aux exigences de Santé Canada et dont la vente est autorisée au Canada.) <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/desinfectants/covid-19/desinfectants-mains.html>
- Si les mains sont visiblement sales, le désinfectant pour les mains à base d'alcool peut ne pas être efficace pour éliminer les microbes. Le savon et l'eau sont préférés lorsque les mains sont visiblement sales.

- **Accès des visiteurs**

Les parents / tuteurs et les autres visiteurs doivent maintenir une distance physique et éviter la foule lorsqu'ils se trouvent sur le terrain de l'école, y compris à l'extérieur.

Les écoles doivent s'assurer que les visiteurs connaissent les protocoles et les exigences en matière de santé et de sécurité avant d'entrer dans l'école (par exemple, maintenir la distance physique, obligation de porter un masque non médical à l'intérieur de l'école).

Les écoles doivent s'assurer que tous les visiteurs confirment qu'ils ne sont pas malades et ne sont pas tenus de s'isoler avant d'entrer.

Tous les visiteurs doivent porter un masque non médical lorsqu'ils sont à l'intérieur de l'école.

Le CSF n'autorise pas l'accès aux parents, tuteurs et bénévoles dans les établissements pour le moment.

- **Vérification de santé et des symptômes journalière**

La vérification de santé journalière est un outil permettant de réduire la probabilité qu'une personne atteinte du COVID-19 vienne à l'école lorsqu'elle est contagieuse.

Les parents et les tuteurs devraient évaluer quotidiennement leurs enfants pour la maladie avant de les envoyer à l'école. Les écoles ne sont pas tenues de vérifier que la vérification de santé des élèves a eu lieu chaque jour ou d'exiger que les parents / tuteurs soumettent un formulaire de vérification de santé quotidien.

Le personnel et les autres adultes doivent effectuer une vérification de santé quotidien actif, conformément à l'ordonnance de WSBC, avant d'entrer à l'école. **Voir affiche en annexe1**

Les élèves et le personnel ou d'autres adultes doivent rester à la maison lorsqu'ils sont malades, car c'est l'un des moyens les plus importants de réduire l'introduction et la propagation du COVID-19 dans les écoles. Les ressources suivantes fournissent des conseils sur les symptômes spécifiques de la maladie :

- Les parents / tuteurs et les élèves peuvent utiliser l'application K-12 Health Check (<https://www.k12dailycheck.gov.bc.ca/healthcheck?execution=e1s1>) ;
- Le personnel et les autres adultes peuvent se référer au « Quand se faire tester pour COVID-19 » de BCCDC.
- Les adultes le personnel, les élèves et les parents / tuteurs peuvent également utiliser l'outil d'auto-évaluation en ligne de la BCCDC, appeler le 8-1-1 ou leur fournisseur de soins de santé.

Le moment où un membre du personnel, un élève ou un autre adulte peut retourner à l'école dépend du type de symptômes qu'il a ressentis (comme indiqué dans l'application K-12 Health Check et la ressource BCCDC « Quand se faire tester pour COVID-19 ») et si un COVID- 19 test est recommandé. Voir l'annexe B - Symptômes du COVID-19, tests et retour à l'école pour plus d'informations.

Les adultes les élèves et le personnel qui présentent des symptômes compatibles avec un problème de santé précédemment diagnostiqué (par exemple, les allergies saisonnières) peuvent continuer à fréquenter l'école lorsqu'ils ressentent ces symptômes comme étant normaux. Ils ne nécessitent pas de réévaluation par un fournisseur de soins de santé et ne devraient pas être tenus de fournir une note du fournisseur de soins de santé. S'ils présentent des symptômes nouveaux ou inexplicables, ils doivent demander une évaluation par un professionnel de la santé.

Les élèves ou le personnel peuvent continuer à fréquenter l'école si un membre de leur ménage développe de nouveaux symptômes de maladie, à condition que l'élève / le personnel ne présente aucun symptôme. Si le membre du ménage est testé positif au COVID-19, la santé publique informera l'élève / le personnel asymptomatique de l'auto-isolément et du moment où il pourra retourner à l'école. La plupart des maladies vécues en Colombie-Britannique n'est pas COVID-19, même si les symptômes sont similaires.

ACTION À PRENDRE D'ICI LE 26 FÉVRIER 2021
(vous recevez des directives précises prochainement)

Chaque école via le comité de SST (ou la direction dans le cas où l'école n'a pas de comité SST), doit passer à travers la Liste de contrôle COVID-19 à et faire une ré-évaluation du site et plan de SS de l'école (à venir version française de la Liste de contrôle de SST après 16 février).

http://www.bccdc.ca/schools/Documents/Health_Safety_Checklist.pdf

Lorsque la liste et le plan SS de l'école a été complétée, merci de l'envoyer à Maya Chakarova :

maya_chakarova@csf.bc.ca

Après approbation de la gestionnaire SST, le plan SS de l'école mis à jour doit être publié sur le site Internet de l'école avant le 26 février 2021.

• **INFORMATIONS ET LIENS IMPORTANTS**

- Provincial COVID-19 Health & Safety Guidelines for K-12 Settings :
<https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/education/administration/kindergarten-to-grade-12/safe-caring-orderly/k-12-covid-19-health-safety-guidelines.pdf>
- COVID-19 Safe Schools. Up-to-date information about K-12 schools is available at
<https://www.gov.bc.ca/safeschools>
http://www.bccdc.ca/Health-Info-Site/Documents/COVID_public_guidance/Guidance-k-12-schools.pdf
- Vidéo conférence Covid-19 Directives Provinciales BC du 4 février 2021 :
<https://news.gov.bc.ca/ministries/education>